

Chèr(e) collègue,

La CAPA d'avancement d'échelon pour l'année 2013-2014 s'est tenue au rectorat de Versailles mardi 10 décembre 2013. (***Vous trouverez votre résultat avec le barème du dernier promu en pièce jointe***).

Les élus du SNES ont effectué un important travail de vérification et obtenu la correction de nombreuses erreurs (note pédagogique erronée, calcul faux des droits à ASA). Ce travail a été facilité lorsqu'ils étaient en possession de la fiche de suivi syndicale.

Ils ont condamné la poursuite de la dérive discrétionnaire de l'exercice de l'acte de notation pédagogique auquel se livrent les corps d'inspection de l'académie de Versailles depuis trois ans sous couvert de lutter contre les retards d'inspection et leurs effets sur la carrière des personnels. En effet, dans certaines disciplines, les corps d'inspection ont procédé en toute opacité, en dehors du cadre des inspections et des règles communes à des majorations de notes pour des personnels sur la base des fonctions qu'ils peuvent remplir à la demande des corps d'inspection à côté de l'exercice de l'activité d'enseignement. Les critères retenus (modérateur de brevet, formation aux nouveaux programmes, olympiades de mathématiques...) montrent une volonté d'individualiser les carrières dans un style managérial en les assujettissant davantage aux injonctions des hiérarchies, au risque de creuser davantage les disparités entre disciplines. Pour le SNES, ces charges et ces activités doivent être reconnues sous la forme d'indemnités ou de décharge mais ne peuvent fonder en elles-mêmes un acte de notation qui reviendrait à accélérer la carrière de quelques-uns, déjà connus de l'Inspection, au détriment de l'ensemble des collègues.

Le SNES a réaffirmé son exigence d'une notation pédagogique reconnaissant à l'enseignant son rôle de concepteur, centrée sur le cœur du métier et conduite par des corps d'inspection dont les missions sont orientées vers l'aide et le conseil et non l'évaluation managériale de projets institutionnels et de tâches périphériques selon une culture des résultats. Cela implique de rendre les critères et l'acte de notation plus transparents, d'apurer les retards d'inspections, de doter toutes les disciplines d'un corps d'inspection (technologie, documentation). Les dispositifs de correction des inégalités engendrés par la notation pédagogique doivent reposer sur des critères lisibles, équitables et valables pour tous les collègues.

Le Rectorat s'est engagé à la tenue d'un groupe de travail pour examiner la question de la mise en œuvre de la notation pédagogique dans l'académie de Versailles. Le SNES revendique un avancement à rythme unique, celui du grand choix, déconnecté de l'évaluation comme c'est le cas pour les personnels de direction et les IPR...

Cela est indissociable de la revalorisation de nos salaires, de nos carrières et de nos conditions de travail afin de reconnaître à leur juste hauteur nos missions et nos qualifications et rendre attractifs nos métiers en pleine crise de recrutement. Le maintien du gel du point d'indice au nom d'une politique d'austérité injuste et inefficace, l'insuffisance voire le caractère dangereux des propositions ministérielles dans le cadre des groupes de travail sur nos métiers, en dépit des avancées obtenues par le SNES, sont inacceptables (voir www.snes.edu et www.versailles.snes.edu).

La revalorisation doit être maintenant ! Pour imposer cette exigence urgente et légitime, signez et faites signer la pétition en ligne : <http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=32>

Cordialement,

Les commissaires paritaires du SNES

LA REVALORISATION DOIT COMMENCER MAINTENANT !

- Déclassement de nos métiers (gel du point d'indice, augmentation des retenues pour pension, coût du logement...),
- Alourdissement de la charge de travail, multiplication des tâches, augmentation des effectifs par classe,
- Pratiques managériales, travail empêché...

Les propositions du Ministre sont insuffisantes voire dangereuses :

- suppression d'heures de décharges remplacées par de l'indemnitaire,
- caporalisation accrue de nos métiers,
- opposition entre personnels et missions...

IMPOSONS DE L'AMBITION POUR NOS METIERS ET NOS CARRIERES :

- Revalorisation pour tous
- Maintien des heures de décharge (labo, chorale, vaisselle, coordination...)
- Réduction de notre temps de service pour prendre en complexité de nos métiers de plus en plus exigeants...

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE

<http://www.snes.edu/petitions/index.php?petition=32>

**Revalorisation de nos métiers
Défense des personnels
Promotion du service public**

Rien ne viendra seul...

**Renforçons le syndicat,
notre outil de défense
collective**

**ADHEREZ,
FAITES ADHERER AU
SNES**

**C'est la voie de l'efficacité
pour vous et pour tous.**